LA FERTE SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 JUIN 2020

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Date de la convocation : le vendredi 5 juin 2020

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Emmanuel THELLIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jacques CAPITAINE, Michel GODET, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Stéphanie HARS à Sébastien DIFRANCESCHO
Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt et le vendredi 12 juin 2020 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

Conditions de tenue de la séance

Madame le Maire rappelle, qu'au regard de l'épidémie, la convocation prévoyait que le Conseil se tiendrait en huis clos, mais avec une rediffusion en direct sur le Facebook de la Mairie.

Vote favorable à l'unanimité.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum,
MADAME LE MAIRE, déclare la séance ouverte.

L'adoption du procès-verbal du 28 mai 2020 est reportée à la prochaine séance.

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constitution des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE DE CREER les commissions municipales permanentes suivantes :

- *Ressources, économie et commerces* composée de 8 conseillers
- *Environnement et végétalisation* composée de 8 conseillers
- *Urbanisme* composée de 8 conseillers
- *Travaux* composée de 8 conseillers
- *Culture, sport et vie associative* composée de 8 conseillers
- *Prévention et tranquillité publique* composée de 8 conseillers
- *Enfance jeunesse* et *vie scolaire* composée de 8 conseillers
- *Solidarité et démocratie participative* composée de 8 conseillers

1.2 Désignation des membres de la commission municipale « Ressources, économie et commerces »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission « Ressources, économie et commerces », composée de 8 conseillers

Mesdames :
Agnès LEBRUN
Stéphanie HARS
Maryvonne PRUDHOMME
Messieurs :
Sébastien DIFRANCESCHO
Christophe BONNET
Dominique THÉNAULT
Stéphane CHOUIN
Steve RENARD

1.2.1 Désignation des membres de la commission municipale « Environnement et végétalisation »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission « Environnement et végétalisation », composée de 8 conseillers

Mesdames :
Katia BAILLY
Nicole BOILEAU
Agnès LEBRUN
Linda RAULT
Fabienne GAUDENZI
Anna MAZIER
Messieurs :
Emmanuel THELLIEZ
Jean-Frédéric OUVRY

1.2.2 Désignation des membres de la commission municipale « Urbanisme »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission « Urbanisme », composée de 8 conseillers
Mesdames :
Katia BAILLY
Maryvonne PRUDHOMME
Linda RAULT
Nicole BOILEAU
Messieurs :
Christophe BONNET
Dominique THÉNAULT
Michel GODET
Jean-Frédéric OUVRY

1.2.3 Désignation des membres de la commission municipale « Travaux »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission « Travaux», composée de 8 conseillers

Mesdames :
Maryvonne PRUDHOMME
Isabelle FIDALGO
Messieurs :
Dominique THÉNAULT
Daniel GAUGAIN
Christophe BONNET
Thierry DELHOMME
Patrick PINAULT
Jean-Frédéric OUVRY

1.2.4 Désignation des membres de la commission municipale « Culture, sport et vie associative »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission « Culture, sport et vie associative», composée de 8 conseillers

Mesdames :
Nicole BOILEAU
Virginie GILLIOT
Gabrielle BRÉMOND
Messieurs :
Jean-Noël MOINE
Emmanuel THELLIEZ
Jacques CAPITAINE
Patrick PINAULT
Thierry DELHOMME

1.2.5 Désignation des membres de la commission municipale « Prévention et tranquillité publique »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission « Prévention et tranquillité publique», composée de 8 conseillers

Mesdames :
Linda RAULT
Nathalie MARCHAND
Messieurs :
Daniel GAUGAIN
Jean-Noël MOINE
Stéphane CHOUIN
Jacques CAPITAINE
Georges BLAVIEZ
Steve RENARD

1.2.6 Désignation des membres de la commission municipale « Enfance jeunesse et vie scolaire »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission « Enfance jeunesse et vie scolaire», composée de 8 conseillers

Mesdames :
Anna MAZIER
Stéphanie HARS
Linda RAULT
Virginie OBRINGER-SALMON
Nathalie MARCHAND
Fabienne GAUDENZI
Gabrielle BRÉMOND
Messieurs :
Sébastien DIFRANCESCHO

1.2.7 Désignation des membres de la commission municipale « Solidarité et démocratie participative »
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

- désigne les Conseillers municipaux, siégeant à la commission suivante :

Commission «Solidarité et démocratie participative», composée de 8 conseillers

Mesdames :
Stéphanie HARS
Agnès LEBRUN
Maryvonne PRUDHOMME
Virginie OBRINGER-SALMON
Fabienne GAUDENZI
Manuela CHARTIER
Messieurs :
Georges BLAVIEZ
Jean-Noël MOINE

1.3 Création d'un comité consultatif en charge des marchés et fêtes foraines
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE DE CRÉER un comité consultatif présidé par Madame le Maire et comprenant en outre deux membres désignés par le Conseil Municipal, deux représentants des commerçants de la Commune et deux délégués des marchands forains fréquentant le marché. Ce comité contrôlera, conformément aux dispositions du règlement du marché, le fonctionnement des marchés et fêtes foraines.

1.4 Désignation des représentants au comité consultatif en charge des marchés et fêtes foraines
Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS : Mesdames Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

DÉSIGNE deux représentants du Conseil municipal auprès du comité consultatif en charge des marchés et fêtes foraines :

- Jean-Noël MOINE
- Patrick PINAULT

1.5 Détermination du nombre d'administrateurs siégeant au CCAS
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le nombre d'administrateurs à : 16, soit 8 administrateurs élus et, à parité, 8 administrateurs issus de la société civile.

1.6 Désignation des administrateurs issus du Conseil Municipal siégeant au CCAS

- **Vote favorable à l'unanimité,** pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations.

- ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,***

- **DÉSIGNE les 8 représentants suivants qui vont siéger en Conseil Municipal :**

- Mesdames :
- Maryvonne PRUDHOMME
- Stéphanie HARS
- Fabienne GAUDENZI
- Manuela CHARTIER
- Messieurs :
- Daniel GAUGAIN
- Georges BLAVIEZ
- Sébastien DIFRANCESCHO
- Patrick PINAULT

1.7 Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

- **Vote favorable à l'unanimité,** pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret, une liste unique étant déposée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE :

- **5 membres titulaires** : Stéphane CHOUIN, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Steve RENARD

- **5 membres suppléants** : Christophe BONNET, Thierry DELHOMME, Maryvonne PRUDHOMME, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY

1.8 Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration du Collège

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS : Mesdames Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

- **DÉSIGNE** : 1 représentant : Nathalie MARCHAND

1.9 Désignation des représentants auprès de la Commission de suivi de site pour l'établissement TDA

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS : Mesdames Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.
DÉSIGNE : 1 représentant : Daniel GAUGAIN

1.10 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil municipal.
Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2 FINANCES – MARCHES PUBLICS

2.1 Demande de subvention au titre de la DSIL pour les menuiseries de l'école du Centre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de remplacement des menuiseries de l'école du Centre pour un montant de 73 906,80 € HT,

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	73 906,80 €	DSIL (45%)	33 258,09 €
M.O	0,00 €	DETR (35%)	25 867,40 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	14 781,31 €
TOTAL	73 906,80 €	TOTAL	73 906,80 €

SOLLICITE une subvention de 33 258,09 € au titre de la DSIL, soit 45% du montant du projet, et **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, de toutes les formalités.

3 RESSOURCES HUMAINES

3.1 Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant délégation

FIXE le montant des indemnités de fonction :

- du Maire à 53,45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des adjoints à 14,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des conseillers municipaux ayant délégation à 14,87 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

FIXE la date d'entrée en vigueur des indemnités au 28 mai 2020.

3.2 Majoration des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant délégation au titre de chef-lieu de canton

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPLIQUE la majoration de 15 % aux montants de base, et **FIXE** l'indemnité totale de fonction (montants de base + majoration)

- du Maire à 61,47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des adjoints à 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- des conseillers municipaux ayant délégation à 17,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

FIXE la date d'entrée en vigueur des indemnités, majoration comprise, au 28 mai 2020.

3.3 Modalités de prise en charge des déplacements effectués par les élus dans le cadre de leurs fonctions et de leurs droits à la formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la prise en charge des frais de transports et de séjour des élus dans le cadre de leurs fonctions et de leurs droits à la formation.

3.4 Modification du tableau des effectifs suite à des avancements de grades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la création des postes susmentionnés et **MODIFIE** le tableau des effectifs.

Avancements de grade
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au 01/07/2020
2 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet au 01/07/2020 et au 05/09/2020
1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 01/11/2020
5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au 01/07/2020
2 postes d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet au 01/12/2020 et au 01/09/2020

3.5 Recrutement d'emplois saisonniers pour 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RECRUTE,** des emplois saisonniers pour les Directions de l'éducation, de la Culture, des Sports et de la Vie Associative, ainsi que pour le service Citoyenneté, pour l'été 2020.

3.6 Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** du versement de la prime exceptionnelle prévue par le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 susvisé aux fonctionnaires et aux agents contractuels ayant été présents pour raisons de service pendant le confinement en fonction du plan de continuité d'activité pendant la période du 17 mars 2020 au 7 mai 2020.

Le montant de cette prime est **FIXÉ** selon le niveau de contacts avec la population ou d'autres personnes en fonction du nombre d'heures réalisé, à :

- 7 Euros bruts par heure pour les Services suivants : Police Municipale, restauration et hygiène des locaux, jeunesse, prévention des risques professionnels,

- 3 Euros bruts par heure pour les autres Services concernés.

4 SOCIAL ET SANTE

4.1 Adhésion de la Ville de La Ferté Saint-Aubin au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents du Loiret (REAAP 45)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADHÉRE** au Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Loiret.

4.2 Demande de subvention dans le cadre du REAAP 45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du REAAP des subventions au titre des actions menées en 2020.

4.3 Avenant à la convention avec le pôle santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat qui prévoit la prise en charge de la caution et revoit les modalités de versement des loyers pour les locaux loués par la ville.

5 CULTURE

5.1 Subvention pour le festival Cocorico Electro – Association l'Atelier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VERSE** une subvention exceptionnelle de 5 000 €, à l'association l'Atelier, pour soutenir l'association et compenser partiellement les frais engagés dans le cadre de l'organisation du Cocorico 2020, annulé en raison de l'épidémie.

POINTS DIVERS

Madame le Maire s'excuse d'ajouter deux points divers qui n'étaient pas prévus à l'ordre du jour, mais qui sont importants et laisse la parole à Madame Anna MAZIER afin qu'elle informe l'Assemblée sur la situation actuelle dans les écoles, puis à Monsieur Stéphane CHOUIN concernant la prochaine réouverture du CUBE.

• Madame Anna MAZIER fait état de l'organisation actuelle d'accueil au niveau péri-scolaire, dans les écoles, ainsi qu'à la restauration scolaire.

• Monsieur Stéphane CHOUIN informe l'Assemblée de la prochaine réouverture du CUBE, le 20 juin 2020, avec des contraintes liées à la situation du Covid. Les utilisateurs devront réserver leur créneau de 1h30 sur le site internet du complexe aquatique.

La Ferté St-Aubin, le 14 Juin 2020

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie le Conseil et clôt la séance à 20 h 10

Le Maire
Constance de Pélichy

